Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024 Publication : 03/05/2024

République Française Département Sarthe (72) Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D036

Acquisition d'un barnum

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits budgetaires au budget primitif 2024 de la Commune,

Vu la proposition reçue

Considérant qu'il est nécessaire d'aquérir un barnum supplémentaire,

DECIDE

Article n° 1 : La société France Diffusion, dont le siège social est situé à PLOUMAGOAR - 6B ZA Bel Orme - est retenue pour la fourniture d'un barnum de 3 m x 6m.

Article n° 2: Le montant de ce barnum est de 824.17€ hors taxes soit 1 050.80€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 03/05/2024 Le Maire, Monique TROTIN